

Arrêté concernant la circulation routière (du 14 novembre 2022)

Lieu : Entreprise Mikron Suisse SA, sise route du Vignoble 17 à Boudry

Type d'arrêté : arrêté sur le stationnement
(Sur terrain privé biens-fonds n° 4270, 6741, 6742 et 6743 du cadastre de Boudry)

Le Conseil communal de la Ville et Commune de Boudry ;
Vu la Loi fédérale sur la circulation routière, du 19 décembre 1958 ;
Vu l'Ordonnance sur la signalisation routière, du 5 septembre 1979 ;
Vu la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) du 21 janvier 2020 et son règlement d'exécution (ReLRVP) du 1^{er} avril 2020 ;

a r r ê t e

Article premier Dans l'enceinte de l'entreprise « Mikron », sise route du Vignoble 17, sur les biens-fonds n° 4270, 6741, 6742 et 6743, propriété de « Mikron Suisse SA » à Boudry, la signalisation sera conforme au plan annexé de IE Technology Engineering du 15.07.2022 et de sa modification du 10.10.2022, lequel fait partie intégrante du présent arrêté.

Art. 2 Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément à la législation fédérale et cantonale.

2017 Boudry, le 14 novembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La secrétaire

Luigi D'Andrea

Marisa Braghini

Décision : approuvé ce jour
Neuchâtel, le **21 NOV. 2022**

Service des Ponts et Chaussées
l'Ingénieur cantonal

Nicolas Merlotti

"La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans **les 30 jours dès la publication dans la Feuille officielle**, en deux exemplaires auprès du Département du développement territorial et de l'environnement, Château, 2000 Neuchâtel.

Le recours doit être signé et doit indiquer la décision attaquée, les motifs, les conclusions et moyens de preuve éventuels.

En cas rejet, même partiel, du recours, des frais de procédure sont généralement mis à la charge de son auteur".

P Visiteurs
130 x 25 cm

 Sur tout le site
Excepté
visiteurs
et employés
Mikron
35 x 98 cm

 Excepté
employés
Mikron
35 x 98 cm

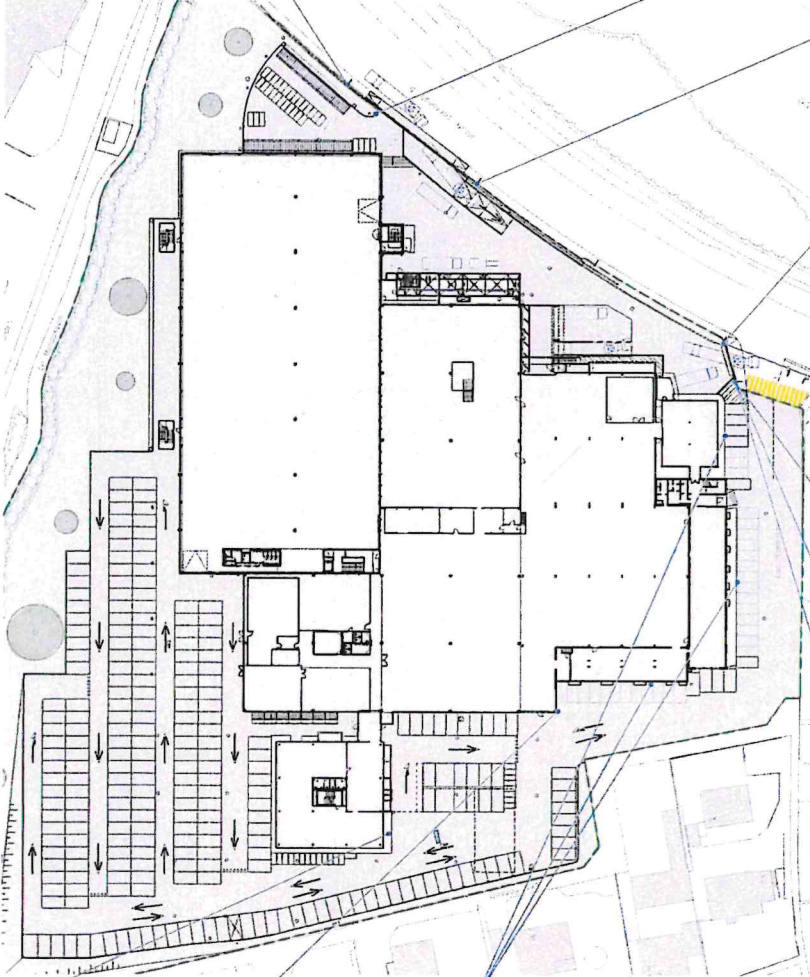
 Excepté
employés
Mikron
35 x 98 cm

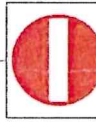
 Excepté
employés
Mikron
35 x 98 cm

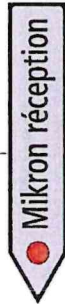
INTERDICTIONS DE STATIONNER
(276 P. VL, 22 P. MOTOS ET 42 P. VELOS)



VISUEL SIGNALÉTIQUE
VERS PASSAGE PIETON



 Excepté
véhicules
d'urgence
38 x 62 cm

 Mikron réception
130 x 25 cm RECTO / VERSO

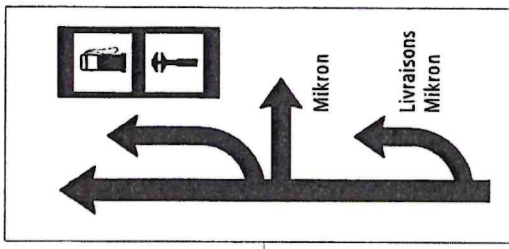
SUR POTEAU EXISTANT

 Excepté
employés
Mikron
35 x 98 cm

INTERDICTION DE STATIONNER
(25 P. MOTOS ET 95 P. VELOS)

 Livraisons Mikron
130 x 25 cm

SUR POTEAU EXISTANT

 Livraisons
Mikron
100 x 220 cm

SUR POTEAU EXISTANT

Extrait cadastral

1:1000

En vigueur

ine.ch

REPUBLIQUE ET CANTON DE VAUD - CHÂTELAIN

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT
SERVICE DE LA GÉOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER

Avec servitudes

L'emplacement précis des éléments cadastraux est donné par le plan original, les biens-fonds, les limites et les servitudes enregistrées au R.F. sont seuls valables.

Boudry, biens-fonds 4270, 6741, 6742 et 6743

Date : 21.10.2022

